

Le 15 octobre 2024

Direction : Engagement citoyen
Dossier suivi par : Catherine Bélier
Fonction : Responsable service Vie associative
@ : vie-associative@ville-chatellerault.fr
Téléphone : 05.49.93.02.99

Mesdames et Messieurs les Président(e)s
d'associations

Objet : Demande de subventions pour l'année 2025

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2025, qui débute dans les prochaines semaines, votre association peut être susceptible de faire une demande de subvention.

D'une manière générale, je vous invite à circonscrire votre demande à l'essentiel et à conditionner vos perspectives de développement à la mobilisation de nouvelles sources de financement.

Je vous rappelle que toute association qui sollicite une subvention publique auprès d'une collectivité territoriale doit s'engager à souscrire et respecter le Contrat d'Engagement Républicain et ce, pour chaque exercice. Par ailleurs, une attention particulière sera également portée aux initiatives qui concourent à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Si vous souhaitez, au nom de votre association, adresser une demande de subvention à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, je vous remercie de la faire parvenir au plus tard le **25 novembre 2024, veuillez :**

- récupérer l'imprimé de demande, et la notice présentant le calendrier et les pièces jointes à renseigner sur le site www.grand-chatellerault.fr dans la rubrique <https://www.grand-chatellerault.fr/vivre/demande-de-subvention/-/tag/divertir>
- adresser l'ensemble à :

Monsieur le Président
Service Vie Associative
Hôtel de Ville – 78 boulevard Blossac – CS 10 619
86106 CHATELLERAULT CEDEX
ou
vie-associative@ville-chatellerault.fr

Vous trouverez, en cliquant sur le lien suivant <https://www.ville-chatellerault.fr/vous-etes/association>, les états récapitulatifs des subventions directes et indirectes attribuées par la ville et Grand Châtellerault pour l'exercice 2023. Ces éléments vous permettront de renseigner les rubriques « contributions volontaires en nature ».

J'insiste sur l'importance du respect de la date limite de dépôt et de la complétude du dossier. La procédure d'instruction étant lourde et tributaire d'échéances administratives et juridiques incompressibles.

Ainsi, les dossiers en retard et ceux non complets ne seront pas traités.

Pour vous aider dans le montage de votre dossier, le service vie associative est à votre disposition pour toute information ou pour **un accompagnement personnalisé sur simple rendez-vous** aux coordonnées suivantes 05.49.93.02.99 ou vie-associative@ville-chatellerault.fr.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président

Jean Pierre Abelin
Jean-Pierre ABELIN

